

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 12B-1-02-05/02/2002

Date de publication : 05/02/2002

B.O.I. N° 25 du 5 FEVRIER 2002

Sommaire :

[ANNEXE 1](#)
[ANNEXE 2](#)
[ANNEXE 2bis](#)
[ANNEXE 3](#)
[ANNEXE 4](#)
[ANNEXE 5](#)
[ANNEXE 6](#)

- 1 -

5 février 2002

2 507025 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975	B.O.I.	I.S.S.N. 0982 801 X
DGI - Bureau L 3, 64-70, allée de Bercy - 75574 PARIS CEDEX 12		
Directeur de publication : François VILLEROY de GALHAU	Responsable de rédaction : Christian LE BUHAN	
Impression : Maulde et Renou 146, rue de la Liberté - 59601 Maubeuge	Abonnement : 135,68 € TTC	Prix au N° : 3,05 € TTC

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

12 B-1-02

N° 25 du 5 FEVRIER 2002

CREATION DE NOUVELLES QUOTITES EN EURO DE TIMBRES FISCAUX
ET TRAITEMENT DES VALEURS FISCALES EN FRANC DETENUES PAR DES
USAGERS APRES LE 31 DECEMBRE 2001.
INSTRUCTION RECTIFICATIVE.

NOR : ECO L 02 00037 J

[Bureau P 1]

PRÉSENTATION

L'instruction du 24 décembre 2001 (BOI 12 B-1-01) a décrit les nouvelles quotités ayant cours à compter du 1^{er} janvier 2002 et les modalités de traitement des valeurs faciales en franc encore détenues par des usagers et des distributeurs auxiliaires à cette date.

Il est précisé que le seuil de 7,50 francs mentionné en page 6 de cette instruction (Section 2, § B.1) s'apprécie au regard de la valeur de chaque quotité restituée et non par rapport à celui du montant à rembourser. Par exemple, en cas de restitution d'une planche de 25 timbres à 1 franc, le montant à rembourser à l'utilisateur est de 0,15 x 25, soit 3,75 euros.

En outre, un modèle d'état de reprise globale de timbres OMI en franc pour un montant inférieur à 350 francs est créé (annexe 2 bis).

Enfin, les annexes à l'instruction du 24 décembre 2001 doivent être remplacées par les annexes ci-jointes.

La Sous-Directrice,

Véronique BIED-CHARRETON

•

ANNEXE 1

TIMBRES FISCAUX EN EURO QUI POURRONT ÊTRE REMIS EN ECHANGE DES
TIMBRES FISCAUX EN FRANC RESTITUÉS PAR LES USAGERS ET SOULTE À
REMBOURSER PAR LE SERVICE

TIMBRES FISCAUX EN FRANC QUI POURRONT ÊTRE INTEGRALEMENT
REMBOURSES

A) ECHANGE EN FONCTION DU MONTANT DES DROITS EN VUE DE
L'ACQUITTEMENT DESQUELS LES TIMBRES FISCAUX EN FRANC ONT ÉTÉ ACQUIS

A) ECHANGE EN FONCTION DU MONTANT DES DROITS EN VUE DE L'ACQUITTEMENT DESQUELS
 LES TIMBRES FISCAUX EN FRANC ONT ETE ACQUIS

ART. CGI	TIMBRES EN FRANC RESTITUES PAR L'USAGER	TIMBRES EN EURO A REMETTRE PAR LE SERVICE	SOULTE EN EURO DONNANT LIEU A REMBOURSEMENT PAR LE SERVICE
905	150 + 10	20 + 2 + 2	0,39
	50 + 20 + 10	10 + 2	0,20
	20 + 20	5 + 1	0,10
	20	2 + 1	0,05
907	20 + 20	5 + 1	0,10
945	50 + 10 + 5	10	0
	200 + 20 + 20	30 + 5 + 2	0
	500 + 100	90 + 1	0,47
953	500 + 500 + 200	90 + 90 + 2	0,94
	200 + 200	30 + 30	0,98
	200	30	0,49
	50 + 5	8	0,38
954	50	8	0
	50 + 20 + 10	10 + 2	0,20
	20 + 20	5 + 1	0,10
963	200 + 200	30 + 30	0,98
	200 + 50	30 + 8	0,11
1089-B	100	10 + 5	0,24

B) ECHANGE EN FONCTION DE LA CONTRE-VALEUR EN EURO DE VALEURS FISCALES EN FRANC

B) ECHANGE EN FONCTION DE LA CONTRE-VALEUR EN EURO DE VALEURS FISCALES EN FRANC

TIMBRES EN FRANC RESTITUES PAR L'USAGER		TIMBRES EN EURO A REMETTRE PAR LE SERVICE	SOULTE EN EURO DONNANT LIEU A REMBOURSEMENT EN ESPECES PAR LE SERVICE
Série unique France	10	1	0,52
	17	2	0,59
	20	2 + 1	0,05
	50	8	0
	100	10 + 5	0,24
	150	10 + 8 + 5	0
	200	30	0,49
	500	30 + 30 + 10 + 5 + 1	0,22
Série unique Guyane	7,50	1	0,14
	75	10 + 1	0,43
Timbres-amendes	30	4	0,57
	75	11	0,43
	150	22	0,87
	230	35	0,06
	300	45	0,73
	450	68	0,60
	600	90	1,47
900	135	2,20	
Timbres OMI	Lot de timbres pour 350 francs	55	0

C) REMBOURSEMENT INTEGRAL

C) REMBOURSEMENT INTEGRAL

TIMBRES EN FRANC RESTITUES PAR L'USAGER		MONTANT EN ESPECES A REMBOURSER PAR LE SERVICE (€)
Série unique France	1	0,15
	2	0,30
	5	0,76
Série unique Guyane	0,50	0,08

ANNEXE 2

COMPLEMENT MONETAIRE A APPORTER PAR L'USAGER POUR OBTENIR UN TIMBRE OMI DE 55 EUROS

COMPLEMENT MONETAIRE A APPORTER PAR L'USAGER
POUR OBTENIR UN TIMBRE OMI DE 55 EUROS

VALEUR TOTALE DES TIMBRES OMI EN FRANC APPORTES PAR L'USAGER	CONTRE-VALEUR EN EURO	COMPLEMENT A APPORTER PAR L'USAGER
50	7,62	47,38
100	15,24	39,76
150	22,87	32,13
200	30,49	24,51
250	38,11	16,89
300	45,73	9,27

ANNEXE 2bis

MODELE D'ETAT DE REPRISE GLOBALE DE TIMBRES OMI EN FRANC POUR UN MONTANT INFERIEUR A 350 FRANCS

MODELE D'ETAT DE REPRISE GLOBALE DE TIMBRES OMI EN FRANC
POUR UN MONTANT INFERIEUR A 350 FRANCS

Timbres OMI en franc rapportés par l'utilisateur			Complément monétaire de l'utilisateur (BOI 12 B-1-01, annexe 2)	Timbre OMI de 55 euros remis par le service
Quotité	Nombre	Total		
50				
100				
200				

Fait à _____ le _____

Je soussigné, certifie avoir reçu timbre OMI de 55 euros.

Cachet de la recette et signature du comptable

ANNEXE 3

MODELE D'ETAT RECAPITULATIF UTILISE POUR UN ECHANGE
DEMANDE PAR L'USAGER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2002

MODELE D'ETAT RECAPITULATIF UTILISE POUR UN ECHANGE
 DEMANDE PAR L'USAGER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2002

Nom de l'utilisateur :

TIMBRES FISCAUX EN FRANC RESTITUES			TIMBRES FISCAUX EN EURO REMIS EN ECHANGE		SOULTE REMBOURSEE EN ESPECES PAR LE SERVICE		
Série	Quotité	Nombre	Quotité ou lot	Nombre	Unitaire (€)	Nombre	Total (€)
Unique France	10		1		0,52		
	17		2		0,59		
	20		2 + 1		0,05		
	50		8		0		0
	100		10 + 5		0,24		
	150		10 + 8 + 5		0		0
	200		30		0,49		
	500		30 + 30 + 10 + 5 + 1		0,22		
	150 + 10		20 + 2 + 2		0,39		
	50 + 20 + 10		10 + 2		0,20		
	50 + 10 + 5		10		0		0
	200 + (2 x 20)		30 + 5 + 2		0		0
	500 + 100		90 + 1		0,47		
	(2 x 500) + 200		90 + 90 + 2		0,94		
50 + 5		8		0,38			
200 + 50		30 + 8		0,11			
Unique Guyane	7,50		1		0,14		
	75		10 + 1		0,43		
Timbres-amendes	30		4		0,57		
	75		11		0,43		
	150		22		0,87		
	230		35		0,06		
	300		45		0,73		
	450		68		0,60		
	600		90		1,47		
	900		135		2,20		
Sans objet	lot (total de 350 F)		55		Sans objet		
					Montant total remboursé		

Fait à _____ le _____
 Je soussigné, certifie avoir reçu les timbres fiscaux en euro et le montant en euro figurant sur la présente.

Cachet de la recette et signature du comptable

ANNEXE 4

MODELE D'ETAT RECAPITULATIF UTILISE POUR UN REMBOURSEMENT DEMANDE
 PAR L'USAGER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2002

MODELE D'ETAT RECAPITULATIF UTILISE POUR UN REMBOURSEMENT
 DEMANDE PAR L'USAGER A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2002

Nom de l'usager :

TIMBRES FISCAUX EN FRANC RESTITUÉS			MONTANT REMBOURSE EN ESPECES PAR LE SERVICE		
Série	Quotité	Nombre	Unitaire (€)	Nombre	Total (€)
Unique France	1		0,15		
	2		0,30		
	5		0,76		
Unique Guyane	0,50		0,08		
Total			Montant remboursé		

Fait à _____ le _____

Je soussigné, certifie avoir reçu le montant en euro figurant sur la présente.

Cachet de la recette et signature du comptable

ANNEXE 5

MODELE D'AFFICHE APPOSEE DANS LES LOCAUX DE RECEPTION DU PUBLIC

MESDAMES, MESSIEURS,

EN RAISON DU PASSAGE A L'EURO, LES TIMBRES FISCAUX EN FRANC SONT REMPLACES PAR DES TIMBRES FISCAUX EN EURO A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2002.

VOUS POUVEZ DEMANDER L'ECHANGE, JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2002 DELAI DE RIGUEUR, DANS LES RECETTES DES IMPOTS, QUI POURRONT VOUS DONNER TOUTE INFORMATION UTILE A CE SUJET, DES TIMBRES :

- DE LA SERIE UNIQUE (FRANCE ET GUYANE) : 7,50 F ; 10 F, 17 F, 20 F, 50 F, 75 F, 100 F, 150 F, 200 F ET 500 F ;

- DE LA SERIE SPECIALE DES TIMBRES-AMENDES : 30 F, 75 F, 150 F, 230 F, 300 F, 450 F, 600 F ET 900 F ;

- DE LA SERIE SPECIALE DES TIMBRES DE L'OFFICE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES (OMI) : 50 F, 100 F ET 200 F PAR LOT DE TIMBRES D'UNE VALEUR GLOBALE DE 350 F.

LES TIMBRES DE LA SERIE UNIQUE PRESENTES POUR UN MONTANT INFERIEUR A 7,50 F (0,50F, 1 F, 2 F, 5 F) POURRONT UNIQUEMENT FAIRE L'OBJET D'UN

REMBOURSEMENT A LA RECETTE DES IMPOTS.

LES USAGERS DETENANT UN OU PLUSIEURS TIMBRES DE L'OFFICE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES (OMI) POUR UN MONTANT TOTAL INFERIEUR A 350 F POURRONT OBTENIR UN TIMBRE OMI DE 55 EUROS EN ACQUITTANT LA DIFFERENCE.

ANNEXE 6

RESTITUTION DES TIMBRES FISCAUX EN FRANC DE L'APPROVISIONNEMENT DE BASE GRATUIT NON DELIVRES AU 1^{ER} JANVIER 2002

RESTITUTION DES TIMBRES FISCAUX EN FRANC DE L'APPROVISIONNEMENT DE BASE GRATUIT
NON DELIVRES AU 1^{ER} JANVIER 2002

DISTRIBUTEUR AUXILIAIRE :

Série	Quotité	Nombre	Montant
Unique France	1		
	2		
	5		
	10		
	17		
	20		
	50		
	100		
	150		
	200		
	500		
Unique Guyane	0,50		
	7,50		
	75		
Spéciale Timbres-amendes	30		
	75		
	150		
	230		
	300		
	450		
	600		
	900		
Spéciale OMI	12		
	50		
	100		
	200		
Totaux			

Fait à

le

Le (a) receveur (se) des impôts,

Le distributeur auxiliaire,

RESERVE A L'ADMINISTRATION

A : Montant initial de l'A.B.G. :

B : Valeur totale des timbres restitués (ventilation au recto) :

C : Produit total de la débite :

- dont chèques :
- dont espèces :
- dont carte bancaire :

D : Manquant à reverser par le distributeur auxiliaire $[A - (B + C)]$:

Remise à verser au distributeur auxiliaire $[(C + D) \times 5 \%$:

Le receveur des impôts soussigné **certifie avoir** ce jour :

- **repris** les timbres fiscaux en franc dont le détail apparaît dans le tableau figurant au recto ;
- **procédé à l'annulation** de tous ces timbres préalablement à leur destruction, dont la constatation relève de la compétence de l'inspection principale des services ;
- **comptabilisé la débite** réalisée aux **codes C105** (timbres de la série unique), **Y155** (timbres de la série spéciale timbres-amendes) et **0465** (timbres de la série spéciale OMI).

Fait à _____, le _____

Le (a) receveur (se) des impôts,